

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
7 juillet 2015

---

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL176

présenté par  
Mme Zanetti, rapporteure

-----

**ARTICLE 5 TER**

Substituer à l'alinéa 3 les deux alinéas suivants :

"2° Après le quatrième alinéa de l'article L. 5142-1 est inséré un alinéa ainsi rédigé :

"4° De cessions gratuites au grand port maritime de la Guyane, pour l'accomplissement de ses missions de service public."

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.